

IV – NOMENCLATURE SCIENTIFIQUE EN BOTANIQUE : DE QUELLE PLANTE PARLE-T-ON ?

A - Bref aperçu historique de la dénomination des plantes

Pendant de longues périodes de l'histoire de l'homme, la plante a été à la fois utilisée et méconnue. Si les utilisations des plantes sont explicites, leur reconnaissance reste plutôt du domaine des traditions orales. Les idées qu'elles expriment gardent toujours leur valeur, bien que le langage courant ait cessé d'être le véhicule exclusif de la connaissance. Il est d'ailleurs très vraisemblable que, pendant de nombreuses années, les langues usuelles conserveront une grande importance pour la communication des informations.

Dans le langage courant (non scientifique), nous utilisons des termes comme "chêne" ou "érable". Ce sont en fait des termes généraux recouvrant diverses sortes d'arbres. Pour définir le chêne ou l'érable dont il s'agit, nous précisons le "chêne vert" ou l'"érable de Montpellier"

Dans la nomenclature (du latin *nomen*, nom et *calare*, appeler ; action d'appeler quelqu'un par son nom) scientifique, le nom général ("générique") vient d'abord pour indiquer le groupe ou le "genre" (un genre est un groupe plus vaste comprenant plusieurs espèces qui se ressemblaient de plusieurs façons). Il est suivi d'un nom particulier ("spécifique") indiquant la sorte ou "espèce" à l'intérieur du genre. Ainsi, par exemple, tous les chênes habituellement rencontrés au Maroc sont dans le genre *Quercus* et les deux érables dans le genre *Acer*. Le chêne vert est *Quercus ilex* et l'érable de Montpellier est *Acer monspessulanum*. Chacun de ces arbres est donc identifié par deux noms : l'un identifiant l'espèce elle-même et l'autre le genre auquel appartient l'espèce (exemple : *Quercus ilex* désigne l'espèce *ilex* du genre *Quercus* ; le nom commun français est le chêne vert). Ces deux entités taxonomiques sont désignées par ce binom (ou binôme), dans le monde entier, contrairement aux noms vernaculaires qui n'ont souvent qu'un usage géographiquement restreint. Rappelons à cet égard que les auteurs utilisent l'un ou l'autre de ces mots bien que leur étymologie soit différente : binom émane de *bi-* et *nomen*, deux- et nom, alors que binôme provient de *bi-* et *nomos*, deux- et catégorie.

C'est ainsi que chaque plante est désignée par un nom normalisé unique en langue latine, quel que soit son rang taxonomique, permettant notamment de répondre de façon adaptée aux règles du Code international qui imposent de désigner tous les taxons cités dans la littérature par leurs dénominations scientifiques et seulement en cette langue qui est utilisée dans le monde entier, depuis près de trois siècles.

C'est en effet la seule langue internationale immuable dans le temps car on ne la parlait plus dans la vie quotidienne, raison pour laquelle on lui d'ailleurs attribué le nom de langue morte.

Bien que simple technique, elle a contribué à donner au concept d'espèce une forme simple et concise, et a facilité l'expression et la communication botanique puisque un même binom latin, le seul nom scientifiquement valable, désigne à lui seul une espèce, et une seule, elle et nulle autre. Le nom est donc un mot ou groupe de mots servant à désigner un individu et le distinguer des êtres de la même espèce.

Parce que chaque sorte d'organisme est identifiée par une double dénomination, ce système binaire à deux noms est appelé nomenclature binominale (du latin *binomius*, ayant deux noms). Le genre étant toujours le premier terme du ce binôme, et l'espèce le second ; le nom complet d'une plante en général est la combinaison des deux.

Dans certains cas, l'étude systématique poussée très loin, conduit éventuellement à reconnaître les sous-espèces indiquées par l'abréviation subsp. (du latin *subspecies*, sous-espèce) et à ajouter au binom linnéen (en référence à Linné) un troisième terme (en latin aussi), d'où l'appellation de nomenclature trinominale.

C'est en effet au suédois Carl von Linné (1707-1778) que revient la normalisation, pour la première fois, de l'appellation des espèces végétales : toutes sont désignées exclusivement par des binoms. Il fut le premier à établir ce système cohérent de nomenclature binominale (ou binomiale) dans son ouvrage fondamental : « *Species Plantarum* » où il propose les bases de la taxonomie, à savoir les règles pour ordonner les plantes en « rangs » emboîtés hiérarchiquement et les lois pour les nommer ; ces dernières étant pour l'essentiel en vigueur aujourd'hui. Le *Species Plantarum* de Linné, dont la première édition a été publiée le 1^{er} mai 1753, est d'ailleurs le point de départ (année zéro) de la nomenclature binominale (d'autres groupes de végétaux peuvent avoir d'autres dates comme origine). Cela se traduit par la règle suivante : le nom d'une plante vasculaire, et donc le plus ancien, est celui qui lui a été attribué à partir du 1^{er} mai 1753.

Il convient aussi de souligner que les principes et les règles de la nomenclature ont été élaborés et adoptés par une série de Congrès internationaux de botanique. C'est ainsi que fut publié en 1867 le premier texte de ce type appelé alors « lois de la Nomenclature botanique » ; l'édition parue à la suite du Congrès International de Vienne (Autriche) en 1905 prit pour la première fois le titre de « Code de la Nomenclature Botanique ».

Depuis 1947, ces lois ont été régulièrement révisées et rééditées sous la forme d'un ouvrage appelé, depuis 1952, Code International de Nomenclature Botanique (CINB) ; sa mise à jour a lieu approximativement tous les cinq ans, lors de chaque Congrès International de Botanique, et sa publication est mise au point par l'International Association for Plant Taxonomy. L'objectif principal du CINB est de fournir à chaque groupe taxonomique (taxon) un nom correct dans un système nomenclatural hiérarchisé. En fait, ce guide est un véritable code juridique qui essaie d'envisager tous les cas de problèmes nomenclaturaux possibles et indique, pour chacun, le mode de règlement souhaitable.

En définitif, la nomenclature botanique est l'ensemble des règles, des recommandations et des traditions régissant la façon de nommer scientifiquement les plantes et donne à chacune son identité ; c'est en quelque sorte l'équivalent du service d'état civil. Par analogie, on peut considérer que le nom générique est l'équivalent du nom de famille que l'on porte alors que le nom spécifique est l'équivalent du prénom qui nous différencie de nos frères, sœurs, etc.

Il convient pour terminer de souligner que la nomenclature des plantes a pris depuis longtemps une très grande importance et, plus récemment, l'emploi des ordinateurs et leurs systèmes spéciaux s'est largement développés. Cependant, ces divers progrès, loin de diminuer la nomenclature, ont entraîné, pour celle-ci, des impératifs supplémentaires et de nouvelles extensions.

B - Utilité de la nomenclature scientifique

Le système universel de nomenclature met ainsi fin au foisonnement des noms vernaculaires où les noms en "phrases" sont remplacés par les binoms. Grâce à l'utilisation de ce système binominal, les scientifiques du monde entier font référence aux mêmes plantes par les mêmes noms. En effet, contrairement aux noms communs, l'emploi d'un nom scientifique internationalement accepté pour chaque sorte d'organisme évite confusion et incertitude entre les espèces apparemment voisines.

Le nom précis contient en outre beaucoup d'informations : chaque espèce, correspondant à chaque nom, présente certaines caractéristiques absentes chez les autres espèces, de forme, couleur, parfum, longévité, productivité..., certaines exigences écologiques larges et adaptables ou au contraire strictes ou étroites, concernant la physico-chimie et le bilan hydrique du sol, la température minimales, la température maximale, la lumière dans sa durée et son intensité, etc. Dès lors, on comprend pourquoi le binom linnéen de validité bien établie est le moyen le plus court et le plus sûr de transmettre un lot d'informations. Ce vecteur

permet enfin de se référer, pour une plus ample information, aux publications scientifiques les plus diverses.